

**« ALAGH »**  
**ASSOCIATION LORRAINE D'AIDE AUX PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPEES**  
**1661, avenue Raymond Pinchard**  
**54000 - NANCY**

-oOo-

**PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 19 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-neuf juin à 17 heures,

Dans les locaux de la Maison d'Accueil Irène Pierre sise 1661 avenue Raymond Pinchard à Nancy,

Les adhérents de l'Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées se sont réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hugues de VALONNE, Président de l'Association et est reconnue apte à délibérer.

Le Président rappelle que cette réunion annuelle présente un caractère ordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Examen et approbation du procès-verbal de l'AGO du 21 juin 2023 ;
2. Rapport moral présenté par le Président ;
3. Rapport financier de l'exercice – Présentation des comptes annuels 2023 ;
4. Rapport annuel d'activité ;
5. Rapports du Commissaire aux comptes ;
6. Approbation des rapports et comptes - Quitus – Décharge donnée au Commissaire aux Comptes ;
7. Affectation des résultats dégagés par les différentes structures ;
8. Fixation de la cotisation statutaire annuelle - Emploi des legs ;
9. Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration : M. François-Richard JOUBERT – Mme Marie-Louise LIGER – Mme Marie PARENT – Appel à candidature ; Nomination d'un nouvel administrateur après cooptation : Mme Éliane PIQUET ;
10. Pouvoirs donnés pour accomplir toutes formalités ;
11. Questions diverses.

**1/Partie « Associative et statutaire » : lecture du rapport moral et présentation du rapport financier**

**Monsieur Hugues de VALONNE** donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé, puis, en l'absence de **Madame Marie-Louise LIGER**, Trésorière, présente le rapport financier de l'Association relatif aux comptes annuels de l'exercice 2023.

**Secteur contrôlé :**

→ Section Maison d'accueil spécialisée Irène Pierre NANCY

- Total des produits : 8 473 518 €
- Total des charges : 8 549 914 €

**Résultat comptable : <76 396> €**

→ Section Foyer Accueil de jour

- Total des produits : 784 177 €
- Total des charges : 736 653 €

**Résultat comptable : + 47 524 €**

→ Section Maison d'accueil spécialisée l'orée des bois MONT-SAINT-MARTIN

- Total des produits : 5 184 821 €
- Total des charges : 5 216 635 €

**Résultat comptable : <31 814> €**

→ Section Dispositif PasseR'aile

- Total des produits : 2 180 443 €
- Total des charges : 1 918 421 €

**Résultat comptable : + 262 021 €**

→ Section SSIAD Villers-lès-Nancy

- Total des produits : 2 605 818 €
- Total des charges : 2 466 726 €

**Résultat comptable : + 139 093 €**

→ Section SPASAD Villers-lès-Nancy

- Total des produits : 1 306 €
- Total des charges : 1 306 €

**Résultat comptable : 0 €**

→ Section ULS Nancy Grand Cœur

- Total des produits : 0 €
- Total des charges : 4 238 €

**Résultat comptable : <4 238> €**

→ Section GARENNE

- Total des produits : 1 489 €
- Total des charges : 571 371 €

Résultat comptable : <569 881> €

**Secteur libre :**

→ Section Association

- Recettes : 834 112 €
- Dépenses : 86 927 €

Résultat : + 747 185 €

Résultat de l'exercice 2023 : + 513 494 €

L'exercice 2023 est caractérisé par :

- Le développement de nouveaux projets : logiciel comptable/RH/facturation + outils de recrutement MSTAFF/HUBLO + logiciel qualité AGEVAL ; Travail autour du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI),
- Une nécessaire reconnaissance envers le personnel pour sa totale implication, par l'octroi de la prime dite « PPV - Prime de Partage de Valeur » (ex prime MACRON), avec toutefois des difficultés de recrutement qui perdurent,
- Une revalorisation des personnels non inclus dans le dispositif « SEGUR pour Tous »,
- Une consolidation des fonds propres de l'association liée essentiellement à l'excédent comptable de l'exercice s'élevant à 513 K €, tous établissements confondus,
- Une autonomie et une indépendance financière conservées,
- Un bilan associatif qui reste équilibré avec une trésorerie renforcée grâce à une capacité d'autofinancement confortable malgré un endettement bancaire,
- Les perspectives demeurent favorables et permettent d'envisager de nouveaux projets avec sérénité,
- Le rapprochement avec la FONDATION SAINT CHARLES avec la mise en commun des fonctions supports se met en place avec une installation prévue fin 2024.

Dans le prolongement du rapport financier, Monsieur de Valonne donne la parole au Commissaire au Compte, **Monsieur Alain MIGOT**, pour lecture de ses rapports, général et spécial.

Le Président remercie le Commissaire aux Comptes et souligne que son opinion est sans ambiguïté et sa certification sans réserve. Il remercie tous les acteurs qui ont participé à la bonne rédaction et au bon arrêt de ces comptes.

**2/ Partie « Activité des établissements »**

**Monsieur Frédéric SERGENT**, en sa qualité de Directeur Général, donne ensuite la parole aux trois responsables d'établissement pour l'exposé du rapport d'activité de l'année 2023, en présentant l'activité et les événements marquants de chacun de leurs établissements.

**Mme Aline LAURENT**, Responsable du site de Nancy Gentilly, présente d'abord l'activité des 3 établissements du site :

→ **MAS IP**

L'activité permanente (accueil durable) : taux d'occupation stable : **18 382** journées réalisées en 2023 contre 18 589 en 2022.

L'activité d'accueil temporaire : taux d'occupation en augmentation : **1 481** journées réalisées en 2023 contre 1 378 en 2022.

→ **FAMJ**

Taux d'occupation légèrement en baisse : **2 255** journées réalisées en 2023 contre 2 349 en 2022.

→ **Dispositif PASSER AILE**

Taux d'occupation stable : **6 192** journées réalisées en 2023 contre 6 628 en 2022.

Elle continue son exposé en présentant **les évènements marquants de l'année 2023** pour le site :

- Renforcement des équipes de rééducation :
  - **Kinésithérapeutes** : 1,5 ETP supplémentaire depuis septembre 2023, au total **2,5 ETP**
  - **Éducateurs sportifs** : 1,7 ETP
  - **Ergothérapeutes** : 4,15 ETP
  - **Diététiciennes** : 1,37 ETP

**Activités des résidents :**

- Activités sportives : boccia, ping-pong, boxe, sarbacane...
- Réalisation de journées sportives spéciales en fonction de l'actualité,
- Sorties sportives : bowling, matches de foot ASNL, matches de basket SLUC Nancy, ski fauteuil...
- Activités artistiques, créatives, musicales,
- Petits déjeuners, repas et goûters à thème,
- Journées festives à thème : carnaval, Saint Nicolas, Pâques...
- Cluedo Géant pour Halloween,
- Festiv'ALAGH : semaine d'ateliers artistiques,
- Tournage d'un clip vidéo...

**Activités des salariés :**

- Journées de « cohésion d'équipe » (Koh-Lant'ALAGH),
- Journées Énergie/Bien-être,
- Maintien des formations flashes,
- Réalisation de Capsules Vidéos sur différents thèmes : autodétermination, vie affective...

**Évènements organisés par le Comité FLAME** : Galette des rois, marché de Printemps, fête de la musique, repas automnale et réveillon de la St Sylvestre.

**Mme Aurore PIERRET**, Responsable de la MAS de Mont-Saint-Martin, prend à son tour la parole et présente l'activité pour la MAS de l'orée des bois :

- L'activité permanente (accueil durable) : taux d'occupation stable : **14 216** journées réalisées en 2023 contre 14 164 en 2022.
- L'activité d'accueil temporaire : taux d'occupation en baisse : **1 407** journées réalisées en 2023 contre 1 607 en 2022.
- L'activité de l'accueil de jour : taux d'occupation en baisse : **1 772** journées réalisées en 2023 contre 1 851 en 2022.

Elle présente ensuite **les évènements marquants 2023** :

- Inauguration et ouverture de l'accueil de jour,
- Célébration des 20 ans de la MAS,
- Organisation de la « Journée Bien être » des salariés,
- Organisation d'événements comme le Marché de Noël, une brocante, une friperie afin de récolter des fonds qui ont permis de finaliser l'écriture du livre de souvenirs et d'anecdotes de la MAS paru fin juin 2023.

**Mme Anaïs HILY**, Responsable du SSIAD de Villers-lès-Nancy, présente enfin l'activité pour le SSIAD et le SPASAD de Villers-lès-Nancy :

- SSIAD : taux d'occupation en hausse avec **36 348** journées réalisées contre 33 374 en 2022. Le nombre de bénéficiaires des services est aussi en hausse avec un nombre de **164** en 2023 contre 146 en 2022.

Elle présente ensuite **les évènements marquants 2023** :

- **Travail autour de la QVCT** :
  - Accompagnés par l'ARACT : changement des cycles de travail,
  - Instauration de temps d'échanges collectifs (groupes de travail),
  - Achats de matériel pour le personnel soignant,
  - Renouvellement de l'événement journées Énergie/Bien-être VILLERS/NANCY,
  - Moments conviviaux : repas de service mensuels.
- **Acquisition de véhicules sans permis**
- **Travail autour de la démarche qualité pour l'ensemble des professionnels**
- **Clôture des actions de prévention financées** : Numérique & Séniors.
- **État des lieux de l'expérimentation SPASAD** :
  - Sur l'activité : 23 bénéficiaires SPASAD au 31/12/2023,
  - Sur la collaboration : humaine, matérielle, financière,
  - Sur les perspectives 2024.

Monsieur SERGENT donne la parole à **Madame Alexandra GAUTHIER**, Chargée Ressources Humaines/Paie ALAGH, qui présente à l'Assemblée quelques données RH pour 2023 :

→ **Salariés**

**Entrées en CDI :**

- Nancy : 16 entrées
- MSM : 15 entrées
- Villers : 8 entrées

**Départs en CDI :**

- Nancy : 17 départs
- MSM : 14 départs
- Villers : 7 départs

**Effectifs :**

- MAS IP : 181 salariés soit 107,11 ETP
- FAMJ : 10 salariés soit 6,57 ETP

- PasseR'aile : 43 salariés soit 19,45 ETP
- MAS MSM : 93 salariés soit 60,24 ETP
- SSIAD : 60 salariés soit 31,82 ETP

#### Formation :

- Nombre d'heures de formation 2023 = 2063
- Nombre de salariés formés 2023 = 107
- Versement OPCO Santé 2023 = 94 731 €

Monsieur Frédérique SERGENT reprend la parole et continue son exposé en évoquant le rapprochement avec la Fondation Saint Charles :

- Annonce du départ du DG M. SALAS et arrivée de M SERGENT, DG Fondation St Charles
- Volonté de l'ALAGH et de la Fondation Saint Charles de construire ensemble l'avenir
- Décloisonnement des secteurs PA/PH pour l'accompagnement de la personne
- Volonté de créer un futur siège commun
- Signature de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) entre les deux Fondateurs : ALAGH et Fondation Saint Charles > Nouvelle entité = SOLILA. Groupement ouvert à d'autres associations.



- > SOLILA intègre le siège inter associatif commun
- > SOLILA sera porteuse de projets et de nouveaux agréments (ex : SAD Mixte)
- > Projet politique commun permettant d'approcher ensemble une taille raisonnable pour assurer sa pérennité

Projection du clip vidéo du Groupement SOLILA.

Monsieur Frédérique SERGENT évoque ensuite les projets en cours :

- Travaux d'amélioration du bâti ancien et vieillissant : rénovation de studios, espaces intérieurs et extérieurs, local DASRI, accueil de jour...
- Mise en place de logiciels : AGEVAL, CEGI ALFA, HUBLO/MSTAFF,
- Nombreux projets en cours de co-construction :
  - SDI, SDSI,
  - Création siège SOLILA : installation prévue en fin d'année 2024
  - Projets d'établissements : finalisés pour dépôt au 30 juin 2024
  - Évaluation HAS,
  - ESMS Numérique : solution logicielle retenue = NETSOIN/NETVIE de TERANGA
  - Création d'un SAD Mixte : SSIAD de la Fondation St Charles et SSIAD de l'ALAGH.

#### Projection d'investissements et de développement 2024 et années à venir :

Fidèle à la politique de l'ALAGH, les projections d'investissements et de développement sont nombreuses et notamment à travers le rapprochement avec la Fondation Saint Charles.

Voici quelques unes de nos perspectives d'investissements actuellement en construction :

- **Habitat inclusif GARENNE** : création d'un habitat inclusif pour personnes en situation de handicap et personnes âgées.
- **Les Toits de Haye** : acquisition d'un terrain mitoyen à la MAS Irène Pierre, anciennement le collège Claude le Lorrain.
- **Rénovation de la MAS de Mont-Saint-Martin** : restructuration des surfaces immobilières non ou mal entretenues.
- **Travaux Mas de Nancy** : Chaufferie- Fenêtres - Espaces intérieurs – Studios.
- **Renégociation CPOM** : conjointement avec la Fondation Saint Charles avec prise d'effet au 01/01/2025.

-oOo-

**PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2023 approuve ledit procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT MORAL**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral par Monsieur Hugues de VALONNE, Président de l'Association, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

**TROISIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier sur la situation financière et les comptes annuels 2023 de l'Association en ce qui concerne l'ensemble des structures, et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2023 et le rapport financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DES RÉSULTATS**

L'Assemblée Générale après avoir approuvé les comptes annuels 2023 et connaissance prise du rapport financier qui vient de lui être présenté décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice :

**SECTEUR CONTRÔLÉ :**

**Résultat de la section MAS Irène Pierre : déficit = - 76 395 €**

- Report à nouveau

**Résultat de la section MAS Mont-Saint-Martin : déficit = - 31 814€**

- Report à nouveau

**Résultat de la section Accueil de jour Nancy : excédent = 47 524€**

- Réserve pour investissements et développement

**Résultat de la section Dispositif PasseR'aile : excédent = 262 021€**

- Réserve pour investissements et développement

**Résultat de la section SPASAD = 0 €**

**Résultat de la section SSIAD : excédent = 139 093€**

- Réserve pour investissements et développement

**Résultat de la section ULS : déficit = - 4 238€**

- Report à nouveau

**Résultat de la section Garenne : déficit = - 569 881€**

- Report à nouveau

**SECTEUR LIBRE :**

**Résultat « Association » : excédent = 747 185€**

- Fonds Propres

Soit un résultat consolidé excédentaire de **513 494 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité par les Responsables d'établissements, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SIXIÈME RÉSOLUTION : CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, déclare approuver sans réserve l'ensemble des conventions qui y sont recensées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SEPTIÈME RÉOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS – DÉCHARGE DONNÉE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports ci-dessus présentés et de la gestion de l'exercice écoulé, donne quitus aux Administrateurs de l'Association, de leur mandat. Elle donne également décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **HUITIÈME RÉOLUTION : FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE STATUTAIRE**

L'Assemblée Générale décide de fixer à la somme de 10 €, le montant annuel de la cotisation statutaire pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **NEUVIÈME RÉOLUTION : EMPLOI DES LEGS**

Après avoir rappelé que l'ALAGH était habilitée à recevoir des legs, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide que tous les produits des legs qui pourraient être reçus en 2024 seront affectés au financement des actions que l'Association s'efforce de mener pour le mieux-être des personnes handicapées, et ce dans le respect des conditions fixées par le Président et la volonté des donateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DIXIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT PARTIEL DES ADMINISTRATEURS**

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration était composé de 18 membres. Mme Éliane PIQUET, Administratrice de la Fondation Saint Charles, a été cooptée par le Conseil d'Administration ALAGH.

Mme PARENT, Administratrice, est démissionnaire. M. JOUBERT, Administrateur, ne peut renouveler son mandat.

Connaissance prise du terme à l'issue de la présente Assemblée, du mandat des Administrateurs ci-après, l'Assemblée propose de la renouveler dans sa fonction :

➤ **Mme Marie-Louise LIGER**

Et de nommer en qualité d'Administrateur : **Mme Éliane PIQUET.**

Conformément aux dispositions statutaires, la durée du mandat donné est fixée à **trois ans.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **ONZIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS DONNÉS**

L'Assemblée décide de donner pouvoir à qui il appartiendra, à l'effet d'exécuter les formalités et obligations issues des résolutions ci-avant proposées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Au moment de conclure, Monsieur de Valonne remercie tous les membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président,

**Hugues de VALONNE**